40 ans et toutes ses dents….

PROJET CLUB SHSJ

2019-2024

SHSJ Handball

www.shsj.fr

shsjhandball

Saint-Hilaire/Saint-Jean Handball - Place du champ de foire - 17770 St-Hilaire de Villefranche

SOMMAIRE

I- Préambule.....3

II- Saint-Hilaire/Saint-Jean Handball (SHSJ).....4

a) Notre historique
b) Nos valeurs
c) Nos fondements sportifs
d) Notre implantation territoriale
e) Notre fonctionnement interne
f) Notre budget

III- Objectifs stratégiques et ambitions du SHSJ.....15

V- Objectifs opérationnels et actions du SHSJ.....17

VI- Conclusion.....21

VII-Annexes.....22

PRÉAMBULE

Avant même la fusion, les clubs respectifs de St Hilaire et de St Jean se sont toujours positionnés comme des clubs formateurs. Le SHSJ bénéficie aujourd'hui d'une certaine notoriété et d'une image positive sur son territoire et au sein du réseau Handball auquel il appartient et dans lequel il s'investit au niveau départemental notamment.

Pour la saison 2020-2021, le club souhaite accélérer sa structuration en recrutant un éducateur sportif capable de porter différents projets allant dans le sens de l'essor du club tant en termes d'adhérents qu'en termes d'implication sociale sur son territoire.

La nouvelle présidence va permettre au club d'ouvrir différents dossiers dont celui du Projet Club, document de plus en plus demandé par les partenaires institutionnels du club notamment et donc jugé prioritaire dans le cadre de son développement dans les prochaines années.

Il est important de préciser que ces quelques pages ne doivent pas être envisagées comme un document statique, étanche aux évolutions du mouvement sportif et à toutes modifications. Certes, il s'agit de positionner le club dans son environnement, dans ses ambitions stratégiques et les actions qui doivent en découler, tout cela sur une période donnée. Mais il est également primordial que ce document soit très régulièrement consulté afin de s'assurer que son contenu corresponde toujours aux besoins du club mais aussi aux changements que pourraient subir son environnement. Le SHSJ doit rester en mesure de rectifier à tout moment le chemin tracé par ce Projet Club.

C'est pour cette raison que ce document a été créé en concertation avec le conseil d'administration et se veut accessible à tous.
En effet, il ne peut prendre tout son sens que si tous les acteurs du club en prennent connaissance, le comprennent et le défendent. Pour utiliser une métaphore que chacun pourra comprendre, les statuts du club, déposés en Préfecture, constituent les fondations de la maison et le Projet Club représente son plan. Un plan en perpétuelle évolution mais auquel le SHSJ pourra se référer pour suivre et adapter le chemin qui lui semblera être le meilleur dans le cadre de son développement.

SHSJ HANDBALL

a) Notre historique

Le club de Saint-Jean d'Angely de la « première époque » vit le jour en 1965 en UFOLEP et c'est en 1966 qu'il adhère à la FFHB, il fut parmi les premiers clubs de Charente-Maritime. C'est dans le milieu de l'enseignement que l'on trouva les passionnés pour oser se lancer dans l'aventure.
Les rencontres se déroulaient en plein air, au stade. Puis la construction du Gymnase du Coi apporta plus de confort et tout de suite, tant en filles qu'en garçons les résultats furent excellents, ce qui a permis une montée au plus haut niveau régional.
Ce club s'éteignit à l'aube des années 80, non sans avoir porté haut les couleurs de la cité angérienne.

La Fédération Sportive de Saint-Hilaire de Villefranche (FSSH), section Handball, a vu le jour en 1976 sous l'impulsion, comme souvent à l'époque, de quelques professeurs du collège local motivés et engagés dans le développement de notre sport. Ils ont su fédérer autour d'eux un groupe de jeunes filles qui jouaient en ASSU et leurs familles pour lancer « l'aventure » Handball dans le plus petit canton du département.
Dès la saison suivante (77-78) le club engage des équipes minimes garçons et filles, signe que les dirigeants de l'époque comme ceux d'aujourd'hui ont toujours eu de l'intérêt pour le développement et la formation des jeunes.
Les premières années de pratique n'ont pas toujours été faciles puisque le gymnase n'est sorti de terre qu'en 1980, les matchs et entrainements se déroulaient sur les terrains en bitume et les résultats des rencontres se comptaient bien souvent sur les « doigts d'une main » …

En 1996, le club de St-Jean reprend vie, afin de développer le handball dans une des villes les plus sportives du département. Et à la fin de l'année 99 et sa fameuse tempête, l'occasion est donnée aux deux clubs de se rapprocher : St-Hilaire ayant besoin d'un espace de jeu suite à l'envol du toit du gymnase. Et c'est sans doute une des raisons de notre future histoire commune…

En 2000, les deux dirigeants de St-Jean voulant se retirer se sont tournés naturellement vers ceux de St-hilaire (qui étaient déjà dans la place pour cause de tempête) pour envisager un rapprochement. Ce qui se concrétisa par une fusion en 2003, l'Entente St-Hilaire/St-Jean (SHSJ) était née !

Les effectifs du club oscillent entre 150 et 175 licencié(e)s en compétition. Les féminines représentent environ 37 à 40% des effectifs. Le développement de la section reste une priorité du club, de même que l'initiation et la formation des jeunes en milieu rural. Le club dès sa création s'est adjoint les services de salariés qu'il a dirigés bien évidement vers les formations régionales pour parfaire leurs qualifications. Notre club vit également par ses activités extra-sportives : il organise 5 à 6 lotos par an et ce depuis 30 ans…

L'entente a donc fêté ses 15 ans en 2018, plus de 40 ans de handball sans discontinuer sur le canton de St-Hilaire. Ce sont des chiffres et des dates qui comptent tout de même à l'échelle d'une vie humaine et tout ceci grâce à la volonté de nos bénévoles.

b) Nos valeurs

Le SHSJ est un pur produit de la filiation de l'école et du sport associatif. Il est porteur de valeurs fortes et s'engage pour les partager auprès de l'ensemble de ses adhérents. Dirigeants, joueurs, bénévoles et entraîneurs font tous partie de ce courant que l'on appelle éducation populaire, qui milite pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à tous de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui leur revient. C'est une éducation qui reconnait à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer à tous âges de la vie.

C'est en exigeant le respect des partenaires, des adversaires, des arbitres et de tous les acteurs de la vie du club que nous nous investissons dans cette éducation du citoyen. L'apprentissage des règles permet à tous ces jeunes et aussi à des moins jeunes de se discipliner. Le « vivre ensemble » apprend la tolérance et l'acceptation de la diversité. Faire partie d'une équipe, c'est des droits mais aussi des devoirs vis-à-vis de ses coéquipiers. On s'engage pour soi mais aussi pour eux. Cette notion d'engagement pour une saison est quelquefois difficile à tenir mais c'est aussi là qu'on comprend que l'autre compte sur moi et moi sur lui. Ce n'est qu'ensemble que l'on gagnera, et si l'on perd c'est ensemble également. C'est là la force du collectif.

Le sport permet à chacun d'apprendre sur lui-même, sur ses comportements face à la pression et l'adversité. C'est là que l'on prend conscience de ses propres limites et que l'on apprend à les repousser. C'est aussi ce message que le club souhaite véhiculer aux plus jeunes.

Ces valeurs de Respect, Tolérance, Engagement, Solidarité, Abnégation et Dépassement de soi sont parfois mises à mal de nos jours mais le club de St-Hilaire/St-Jean et les dirigeants le représentant pensent qu'elles sont essentielles pour une vie en société et le développement du club. C'est la raison pour laquelle le SHSJ agit au quotidien pour défendre et diffuser ces valeurs éducatives, sociales et sportives.

c) Nos fondements sportifs

Depuis sa création, les fondements sportifs du SHSJ s'inscrivent toujours dans la formation du jeune handballeur. Nous souhaitons éduquer nos jeunes adhérents pour en faire les joueurs, les cadres techniques, les arbitres, les dirigeants et les citoyens de demain.
Nous devons permettre à nos jeunes joueurs d'avoir l'encadrement nécessaire pour évoluer techniquement et moralement tout en s'épanouissant sportivement et humainement tout au long de leur parcours, et ce jusqu'à leur intégration dans nos équipes séniores.

Pour que notre club puisse encore exister durant de nombreuses années de façon pérenne, nous nous devons de proposer la pratique du handball dans toutes les catégories (de l'Ecole de handball au Loisir).

En outre, pour fidéliser les jeunes dans notre structure (surtout les -13 ans et - 15 ans), leur donner l'envie de pratiquer le handball dans notre (leur) structure et aussi d'augmenter leur niveau de jeu, nous devrions accroitre notre présence dans le milieu scolaire et augmenter les qualifications et compétences des encadrants aussi bien pour les garçons que les filles.

Il est également primordial de posséder des équipes fanions évoluant à des niveaux permettant de susciter auprès des plus jeunes l'enthousiasme, l'identification, la motivation et l'envie de rester évoluer au sein du club tout au long de leur parcours handballistique.
L'objectif pour les équipes premières Seniors masculines et féminines est d'évoluer en championnat régional. Un plus serait de le faire également pour les équipes de -18 ans.

Enfin, nous ne nous concentrerons pas uniquement sur l'aspect sportif mais aussi et surtout sur l'aspect éducatif, associatif, technique et arbitral. Pour cela nous devons encourager les vocations en priorité celles de nos jeunes pour qu'ils puissent suivre des formations (minimum d'âge 16 ans) en leur donnant la possibilité d'intervenir sur des collectifs du club (Ecole de Hand/-11/-13) et intégrer l'encadrement technique du SHSJ pour deux raisons :

- Permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances et de rester dans le milieu du handball.
- Permettre au club de disposer d'un réservoir pour constituer son staff technique.

Dans ce cadre, nous devons continuer à former des jeunes arbitres afin qu'ils deviennent nos arbitres de demain. Pour alimenter cette filiale de jeunes arbitres, nous nous devons de mettre au service du club au minimum deux Juges Arbitres Jeunes (JAJ) par catégorie. Ces JAJ couvrent les matchs à domicile et sont comptabilisés dans nos obligations « Contribution Mutualisée des Clubs au Développement » (CMCD). Nous avons une école d'arbitrage labellisée, mais pour être encore plus performants dans ce domaine, nous devrions mettre en place des formations internes spécifiques pour tous les Arbitres Jeunes.
Enfin, au-delà des jeunes, le club se doit d'accompagner tous les bénévoles adultes désirant entrer en formation.

Tels sont les fondements sportifs sur lesquels le club s'est créé et développé. A ce jour, il est indispensable de les conserver voire de les renforcer à travers ce Projet Club.

d) Notre implantation territoriale

Le SHSJ est implanté dans la Communauté des Communes Vals de Saintonge, à Saint-Jean d'Angely (17400), ville de 7066 habitants, et à Saint-Hilaire de Villefranche (17770), village de 1308 habitants. Ces communes comptent des écoles maternelles, des écoles primaires, des collèges et deux lycées.
Pour les études supérieures, les jeunes doivent se scolariser vers Bordeaux, Poitiers, La Rochelle ou Angoulême. Les transports en commun pour ces agglomérations sont limités et les distances sont importantes, cela entraîne une délocalisation de ces étudiants durant la semaine.

La Communauté des Communes Vals de Saintonge, qui regroupe 7 communautés de communes, était en 2016 la seconde plus grande en nombre de communes (110).
Sur ce territoire, une grande variété d'activités sportives et culturelles est proposée comme : le water-polo, le rugby, le basket, le badminton, le judo, l'aïkido, le tennis, le football, le cyclisme, le motocross, la gymnastique, la danse… Une forte offre associative face à laquelle le SHSJ se doit de conserver sa place voire de la renforcer.

Pour conclure sur cette partie, le Club de Handball de St-Hilaire/St-Jean accueille aujourd'hui des adhérents provenant de tout le territoire intercommunautaire mais pas seulement.

Répartition des adhérents par lieu de résidence

VILLE	FEMININS	MASCULINS	TOTAL	%
Antezant la Chapelle	1	0	1	0.60
Asnières la Giraud	3	5	8	4,76
Aulnay de Saintonge	4	2	6	3,57
Aumagne	1	0	1	0.60
Authon Ebeon	3	2	5	2.98
Bercloux	2	2	4	2.38
Brizambourg	1	1	2	1.19
Grandjean	4	2	6	3,57
La Vergne	0	2	2	1,19
Matha	2	4	6	3,57
Mazeray	3	2	5	2,98
Migré	3	6	9	5,36
Nantillé	0	6	6	3,57
St-Hilaire de Villefranche	11	11	22	13,10
St-Jean d'Angely	20	20	40	23,81
Saint-Julien de l'Escap	1	4	5	2,98
Saint-Mandé sur Brédoire	0	1	1	0,60
Sainte-Même	2	0	2	1,19
Tonnay-Boutonne	2	7	9	5,36
Varaize	1	0	1	0,60
TOTAL Communauté du Val de Saintonge	**64**	**77**	**141**	**83,92%**
Burie	1	0	1	0,60
Cognac	0	2	2	1,19
Ecoyeux	3	4	7	4,16
La Rochelle	0	1	1	0,60
Le Seure	0	1	1	0,60
Montroy	1	0	1	0,60
Moragne	1	0	1	0,60
Neuil les Saintes	0	1	1	0,60
Pons	0	1	1	0,60
Port d'Envaux	0	1	1	0,60
Préquillac-Thénac	1	1	2	1,19
Royan	0	1	1	0,60
Saintes	1	5	6	3,57
Villiers sur Chizé	0	1	1	0,60
TOTAL Hors Communauté du Val de Saintonge	**8**	**19**	**27**	**16,08%**
TOTAL	**72**	**96**	**168**	**100%**

e) Notre fonctionnement interne et sa Gouvernance

Le SHSJ est une association loi 1901 déclarée en tant que telle à la Préfecture de Charente maritime depuis 2003. Son Conseil d'Administration est composé de dix-neuf membres élus à l'Assemblée Générale. Il se réunit tous les mois. Les élus du Conseil d'Administration élisent un Bureau Directeur composé de :

- 1 Président,
- 2 Vice-président(e)s,
- 1 Secrétaire, et son adjoint,
- 1 Trésorier(e) et 2 adjoints.

Missions des bénévoles et salarié du club **Répartition par sexe**	**FEMININS**	**MASCULINS**	**TOTAL**
Dirigeants au Conseil d'Administration	7	11	18
Educateurs bénévoles diplômés	1	6	7
Educateurs bénévoles non diplômés	0	3	3
Educateurs professionnels	0	1	1
Arbitres Jeunes	7	6	13
Arbitres Adulte Départemental	1	1	2
Arbitres Adultes Régional	0	1	1
Arbitres Adultes National	0	1	1

Organigramme 2020

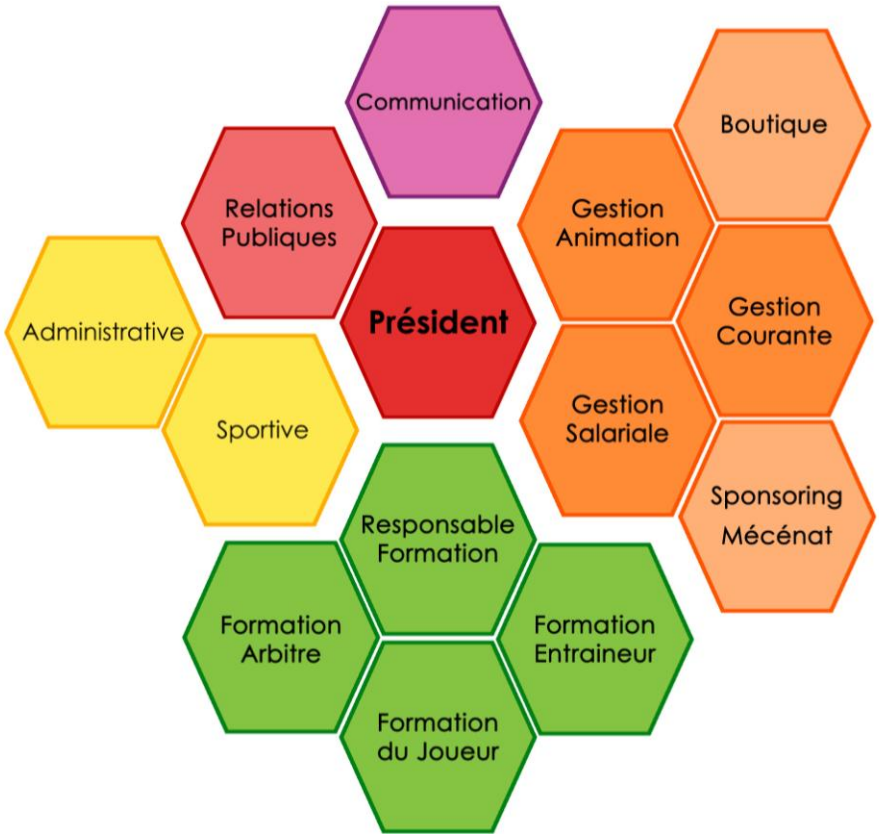

Afin de faciliter le fonctionnement du club, éviter les doublons et/ou les oublis et impliquer plus largement les dirigeants du club dans leurs responsabilités, l'ensemble des missions et dossiers à prendre en charge a été réparti entre chaque membre élu du club. Ainsi, tous peuvent se référer à ce document pour connaître ou s'assurer que telle ou telle prérogative est bien assumée par tel ou tel dirigeant. La répartition de ces missions est donc la suivante :

Président(e) :

*Gérer le club dans sa totalité et s'intéresser à toutes ses composantes.
*Etre dépositaire du Projet Club, du règlement intérieur, des chartes.
*Assurer la transmission des mails à leur correspondant à partir de l'adresse standardisée.
*Assurer la correspondance papier entre les instances du handball et le club.
*Assurer le suivi du courrier.
*Gérer l'envoi du courrier.

Vice-président(e)s :

*Etre garant des relations publiques : Fédération, Ligue, Comité, Communauté des communes, communes, associations diverses, etc…

Secrétaires :

- Administrative :

*Engager les équipes auprès des instances du handball (niveau et nombre).
*Rappeler les dates et l'ordre du jour des réunions mensuelles.
*Être responsable du PV de réunion ainsi que de sa diffusion.
*Réaliser la validation des licences dans « Gest'hand ».
*Tenir à jour un listing de paiement des licences pour transmission au Trésorier.
*Créer un annuaire des licenciés du SHSJ.

- Sportive :

*S'assurer de la couverture des obligations CMCD.
*Réaliser la saisie des conclusions de matchs dans « Gest'hand ».
*Gérer l'activité Handball.
*Gérer le planning des entraînements.
*Tenir à jour le planning des rencontres et le diffuser auprès du Responsable Arbitrage/ Président(e)/ Responsable Communication/Responsable Buvette et salarié.

Trésoriers :

- Gestion Courante :

*Gérer le budget de l'association.
*Réaliser les prévisionnels.
*Avoir connaissance des tarifs des licences issues des instances du handball.
*Contrôler des paiements des licences en fonction du tarif des cotisations propres au SHSJ.
*Élaborer les dossiers de demandes de subventions.

- Gestion Salariale :

*Assurer la gestion financière du salarié.
*établissement et suivi des fiches de paie du salarié
*Établissement et suivi du contrat du salarié

- Gestion Animations :

*Établissement des règlements des arbitres chaque week-end
*Gérer le budget des événements particuliers (journées découvertes, stages de formation, 7 Jours Pour Bouger, AG....)
*Être responsable du fonctionnement des points de vente (approvisionnement, suivi des comptes)
*Créer une dynamique de club (projets, journées à thème, etc.)
*Proposer et organiser des moments de convivialité (Loto, Tournois internes, galettes des rois, etc.)

Sponsoring :

*Etoffer nos moyens financiers.
*Etablir des relations de confiance avec des partenaires.
*Augmenter la notoriété du handball.
*Développer et faire connaître notre club.
*Assurer un suivi régulier avec nos partenaires.
*Communiquer et mettre en avant nos partenaires.
*Être en relation constante avec le président, le trésorier et la communication.

Responsable Boutique :

*Assurer les commandes de matériels.
*Etre l'interface entre le club et l'équipementier.
*Réaliser un inventaire en fin de saison.
*Préparer et réapprovisionner les pharmacies pour les entraîneurs.
*Sélectionner les articles de notre boutique club et le communiquer aux adhérents.
*Assurer le bon fonctionnement de la boutique club (de la commande à la livraison).
*Être en lien avec le responsable Sponsoring

Communication :

*Favoriser les relations entre le club, son environnement et ses publics.

- ➔ Assurer la communication interne au sein du club (organisation des week-ends, …)
- ➔ Assurer la communication externe au club (presse, affichage…)

*Mettre à jour régulièrement le site internet.
*Faire vivre les différents réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
*Aider à la promotion du club (prise de photos…)
*Créer et diffuser la communication de tous les évènements sportifs (matchs, tournoi,…) et non sportifs (loto, repas,…) du club.
*Communiquer sur la vie du club auprès de nos adhérents et surtout des parents pour les y impliquer.

Commission Technique et formation :

- Responsable technique :

*Prendre les décisions techniques.
*Être le référent des entraîneurs et leur porte-parole lors des réunions.
*S'assurer de la pertinence des séances par catégorie en fonction des recommandations des instances.
*Être dépositaire du Projet Sportif.
*Être le correspondant formation auprès des instances du handball.
*Être correspondant technique auprès des instances du handball.
*Être en relation directe avec le Président.

- Responsable École d'entraîneur :

*Accompagner les entraîneurs dans leur parcours.
*Assurer les formations et le suivi des jeunes entraîneurs.
*Accompagner les entraîneurs tout au long de leur formation.
*Être en relation directe avec le responsable formation du club.

- Responsable École d'Arbitrage:

*Réaliser la planification des arbitrages jeunes à domicile (préconise les désignations d'arbitrage).
*Assurer les formations et le suivi des jeunes arbitres.
*Enregistrer le nombre d'arbitrages effectués par des Arbitres Jeunes pour remplir les obligations CMCD (5 arbitrages par JAJ).
*Être en relation directe avec le responsable formation du club.

- Entraîneurs :

*Avoir un rôle d'éducateur.
*Défendre et diffuser des valeurs sportives, éducatives et sociales (Cf. Partie *Nos valeurs* – Page 5).
*Élaborer des séances d'entraînement appropriées.
*Être responsable de la formation et de l'animation d'un groupe.
*Assurer les déplacements de son équipe.
*Veiller au matériel qui lui est confié.
*Parfaire sa formation.
*Être en relation directe avec le Responsable technique du club.

Au sein de cette partie, il semble également important de se pencher sur les missions du salarié du club. Agent de développement, ce poste doit être un fort levier de développement pour le SHSJ en lui permettant notamment de mener à bien de nouveaux projets et d'accepter diverses sollicitations auxquelles le club ne pouvait répondre favorablement jusqu'à maintenant.

Salarié :

Les missions assurées par la personne en poste sont les suivantes :

* Coordination et encadrement des équipes jeunes du club.
* Encadrement et animation des stages sportifs des vacances scolaires.
* Management et entraînement des équipes jeunes.
* Suivi de l'école d'arbitrage en lien avec la commission arbitrage.
* Animation de la commission technique du club sous la responsabilité de son directeur technique.
* Développement d'outils de communication adaptés.
* Aide à la recherche de prestations externes et de partenariats.
* Animations sportives dans le cadre de prestations ou partenariats passés avec d'autres structures.

Ces missions ne sont pas limitatives et figées. Elles doivent faire l'objet régulièrement d'adaptation en fonction des besoins du club. **Une fiche de poste devra d'ailleurs être créée en fonction des objectifs fixés au sein de ce Projet Club.**

f) Notre budget

Il ne s'agit pas ici d'étudier l'évolution du budget du club depuis sa création, mais plus de faire un état des lieux de ses ressources financières à un instant T (2019) et ainsi poser une base de référence à laquelle nous pourrons nous reporter au cours de la mise en place du Projet Club.
Nous nous attarderons donc uniquement sur la répartition des ressources du SHSJ avec un premier comparatif entre le compte de résultat 2018-2019 et le budget prévisionnel 2019-2020.

Répartition des sources de financement (Compte de résultat 2018-2019)

SOURCES DE FINANCEMENT	**MONTANT**	**%**
Cotisations	20836 €	38.21 %
Revenus des activités (événements, tournoi, buvette…)	6356 €	11.65%
Subvention Publiques -Mairie de Saint-Jean d'Angely -Mairie de Saint-Hilaire de Villefranche -Jeunesse et Sports / CNDS -Autres (FFHB…)	8 252€ 1500 € 2000 € - 4 752 €	15.13% 2.75% 3.67% - 8.71%
Partenariats (Sponsor/Mécénat)	10950 €	20.08%
Autres produits	8 142€	14.93%
TOTAL	**54 536 €**	**100%**

Répartition des sources de financement (Budget Prévisionnel 2019-2020)

SOURCES DE FINANCEMENT	**MONTANT**	**%**
Cotisations	18 000 €	28,08%
Revenus des activités (événements, tournoi, buvette…)	9 200 €	14,35%
Subvention Publiques -Communauté des Communes -Département de la Charente maritime -Jeunesse et Sports / CNDS -Emploi Aidé (Etat) -Autres (FFHB…)	31 600 € 15 000€ 2 000 € 2 500 € 12 100 € -	49,30% 23,40% 3,12% 3,90% 18,88% -
Partenariats (Sponsor/Mécénat)	5 300 €	8,27%
Autres produits	-	-
TOTAL	**64 100 €**	**100%**

L'arrivée d'un salarié va nettement augmenter le budget du club pour la saison 2020-2021 sans pour autant fragiliser les finances du club puisque ce recrutement est lié à des aides financières provenant de l'Etat (Contrat aidé : C.A.E). Le budget prévisionnel 2019-2020 est donc équilibré tout comme le Compte de Résultat 2018-2019.
Nous pouvons noter que les subventions publiques représentent une faible part des ressources financières du club (15.13% en 2019-2020). A n'en pas douter, l'un des objectifs du club sera à terme de pouvoir renforcer toutes nos sources de financements. Le Projet Club devra répondre à ce besoin de créer de nouvelles ressources, notamment en termes de création d'emploi dans le bassin territorial.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Ambitions du SHSJ

Avant d'entrer dans la présentation des objectifs stratégiques du SHSJ dans le cadre de son développement, il semble important de revenir sur les ambitions principales du club, des ambitions qui ont été réparties en différents domaines qui sont au nombre de trois :

o SPORTIF o

o TECHNIQUE o

o ARBITRAL o

1) Nos ambitions sportives :

- Evoluer au niveau Régional pour les équipes séniors masculines et féminines.
- Assurer la formation des jeunes garçons et filles dans toutes les catégories.
- Présenter les qualifications régionales pour les équipes -18 garçons et filles afin d'augmenter leur niveau de jeu.

2) Nos ambitions techniques :

- Former nos entraîneurs.
- Encourager des vocations chez nos jeunes.
- Accompagner les personnes désirant s'investir dans les collectifs.
- Avoir un réservoir pour constituer le staff technique.

3) Nos ambitions arbitrales :

- Valoriser le rôle de l'arbitre (pas d'arbitre = pas de match).
- Permettre aux jeunes licenciés qui le souhaitent d'entrer dans un cursus de formation.
- Permettre aux jeunes arbitres d'accéder aux formations délivrées par les instances (Comité/ Ligue).
- Former les arbitres départementaux et/ou régionaux de demain.

Ces ambitions énumérées ci-dessus permettent de positionner plus précisément les objectifs stratégiques du club. Des objectifs qui doivent notamment permettre de fidéliser le plus grand nombre d'adhérents et de leur donner envie d'être des acteurs du SHSJ. Le Projet Club se base sur plusieurs objectifs principaux qui vont le guider lors de la mise en œuvre de ses différentes actions :

- Renforcer son implication au sein de son territoire,
- Recruter de nouveaux pratiquants et Fidéliser ses adhérents,
- Pérenniser le poste salarié,
- Renforcer son implication en faveur du handball départemental,
- Positionner le SHSJ comme le club référent en termes de formation du joueur et de l'arbitre,
- Défendre et diffuser ses valeurs sportives et sociales.

Au nombre de six, ces objectifs stratégiques doivent guider l'ensemble des actions du club et doivent rester au centre de son développement. Ils doivent aussi pouvoir être évalués à tout moment par des critères quantifiables et objectifs ne laissant aucune place à l'interprétation. Sans que cette liste soit exhaustive, les critères d'évaluation de ces objectifs généraux seront les suivants :

- Evolution du nombre d'Interventions, mises à disposition et prestations sur le territoire,
- Evolution du nombre d'adhérents,
- Proportion des nouveaux adhérents,
- Accueil d'événements Handball départementaux,
- Nombre de réunions interclubs organisées sur la saison,
- Nombre de joueurs au sein des équipes départementales,
- Nombre d'arbitres (jeunes arbitres inclus) en formation,
- Résultats des équipes jeunes,
- Evolution des incivilités au sein des collectifs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Actions du SHSJ

Les objectifs opérationnels définissent les actions que le club souhaite mettre en place pour atteindre les objectifs qu'il a définis comme stratégiques. Il s'agit d'actions, d'opérations qui devront être pilotées de manière concertée en respectant une certaine démarche.

L'ensemble des objectifs opérationnels ci-dessous ne représentent pas une liste exhaustive des actions que le club devra mettre en place pour atteindre ses objectifs stratégiques. Toutefois, il s'agit d'ores et déjà d'une base conséquente qui permettra au SHSJ de se lancer plus facilement sur le chemin vers lequel nous avons souhaité axer son développement. Il s'agira donc dans le futur, plus ou moins proche, de faire évoluer ces actions voire de les renforcer avec d'autres opérations.

Dans les lignes qui vont suivre, nous avons pris le parti d'énumérer les actions en les rattachant à chaque fois à des objectifs stratégiques. Certaines permettront de répondre à un seul objectif stratégique, d'autres seront en lien avec plusieurs.

1) Renforcer les interventions/prestations de son salarié auprès d'associations territoriales.

Objectifs Stratégiques :

- Renforcer son implication au sein de son territoire.
- Recruter de nouveaux pratiquants et Fidéliser ses adhérents.
- Pérenniser le poste salarié

Le club de Saint hilaire-Saint Jean a d'ores et déjà souhaité associer différentes associations au recrutement de son salarié afin de créer une synergie et des échanges entre elles. Le premier intérêt reste de créer et/ou de renforcer les liens que le club possède avec les associations ou structures voisines (Ecole, Maisons de Retraite, centre d'animation…). A terme, cela pourra déboucher sur la création d'actions conjointes et mutualisées. Ces interventions permettent également de donner davantage d'activités à la personne salariée en place qui, à travers ce type d'actions, peut toucher de nouveaux publics et par conséquent travailler en faveur du recrutement de nouveaux adhérents.

2) Accueillir des compétitions et regroupements départementaux de Handball

Objectifs Stratégiques :

- Renforcer son implication en faveur du handball départemental.
- Positionner le SHSJ comme le club référent en termes de formation du joueur et de l'arbitre.

Le SHSJ souhaite augmenter le nombre d'événements départementaux qu'il accueille chaque saison. L'organisation des finales départementales de Handball seraient un bon exemple.

3) Proposer et organiser des réunions interclubs du territoire sur différents sujets techniques

Objectifs Stratégiques :

- Renforcer son implication au sein de son territoire.
- Renforcer son implication en faveur du handball départemental.
- Positionner le SHSJ comme le club référent en termes de formation du joueur et de l'arbitre.
- Défendre et diffuser ses valeurs sportives et sociales.

Le SHSJ doit se positionner comme un club moteur du développement du Handball sur son territoire en étant à l'origine de réunion interclubs permettant d'échanger sur des sujets techniques divers et variés tels que l'arbitrage, la formation du joueur etc… Ces réunions pourraient être organisées en collaboration avec le Comité Départemental de Handball qui a parfois la possibilité de faire intervenir ses techniciens (CTF).

4) Former ses entraîneurs

Objectifs Stratégiques :

- Renforcer son implication en faveur du handball départemental.
- Positionner le SHSJ comme le club référent en termes de formation du joueur et de l'arbitre.
- Défendre et diffuser ses valeurs sportives et sociales.

La formation constante de ses entraîneurs est indissociable de la formation du joueur et de l'arbitre. Les instances départementale et régionale mettent en place des formations techniques que le club se propose de financer chaque année à certains de ses entraîneurs. Les entraîneurs doivent, de leur côté, s'engager à rester dans le club pendant au moins deux saisons.

5) Organiser différents évènements sur la saison afin de réunir tous les acteurs du club

Objectifs Stratégiques :

- Renforcer son implication au sein de son territoire.
- Recruter de nouveaux pratiquants et fidéliser ses adhérents.
- Pérenniser le poste salarié.
- Défendre et diffuser ses valeurs sportives et sociales.

Au-delà de l'organisation des matchs et entraînements de handball, le club juge primordial de proposer des temps de rencontres. Nous y voyons deux intérêts majeurs : renforcer le lien social entre les adhérents et s'ouvrir à de nouveaux publics qui pourraient être intéressés par ces événements.
Une fête du club et des lotos sont organisés chaque année mais il faut augmenter le nombre et diversifier ces actions non-handballistiques.
Les principaux objectifs en interne seraient de fidéliser les adhérents, de renforcer le sentiment d'appartenance au SHSJ et de les amener à s'investir davantage pour le club. En externe, le club, à travers ce type d'opérations, s'adresse à des non-adhérents ce qui lui permet d'accroître sa notoriété, améliorer son image et recruter. L'organisation de manifestations entre également dans le projet, cette fois financier, de diversifier les ressources du club.

Différents événements ont déjà été évoqués et doivent être discutés :

- Soirées à Thème (Noël, Repas local etc…),
- Journée Famille (rencontre parent enfant, Journée Course d'Orientation, Rallye Vélo…),
- Déplacement sur des matchs de haut niveau Handball,
- Vide Grenier,
- Stages multisports pendant les vacances scolaires,
- …

6) Rechercher de nouvelles ressources financières

Objectifs Stratégiques :

- Recruter de nouveaux pratiquants et fidéliser ses adhérents.
- Pérenniser le poste salarié.
- Positionner le SHSJ comme le club référent en termes de formation du joueur et de l'arbitre.

Toutes les actions ci-dessus ont un lien très étroit avec les finances du club. Soit elles ne peuvent se faire sans budget suffisant, soit elles permettent d'accroitre les ressources financières du SHSJ. Il est donc clair que ce Projet Club, l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels sont conditionnés par le budget que le club pourra avoir sur une saison. Il est donc important de se pencher sur les leviers qui lui permettront d'accroitre ses moyens. En plus, des événements organisés et des prestations/interventions extérieures, traités auparavant, voici quelques pistes supplémentaires que le SHSJ souhaite approfondir :

- Partenariats (Sponsoring et Mécénat)
- Subventions (CNDS, Conseil Général, Conseil Régional, …)
- Manifestations

7) Elaborer des Chartes en faveur du respect et des valeurs sportives

Objectifs Stratégiques :

- Positionner le SHSJ comme le club référent en termes de formation du joueur et de l'arbitre.
- Défendre et diffuser ses valeurs sportives et sociales.

Le SHSJ souhaite responsabiliser l'ensemble des acteurs qui le composent et notamment les joueurs par le biais de charte que chacun signerait au moment de la prise de licence. La charte du joueur existe d'ores et déjà (Annexe 1). Le club n'exclut pas la création d'autres chartes…

Au travers de ces objectifs opérationnels, plusieurs actions sont envisagées pour que le Club Saint Hilaire- Saint Jean Handball puisse atteindre ses objectifs stratégiques qui ont été jugés primordiaux dans le cadre de son développement. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit que de pistes évoquées à un instant T, c'est-à-dire au moment de l'écriture de ce projet, et qu'elles ne doivent, par conséquent, pas être envisagées comme les seules solutions possibles.

CONCLUSION

A travers cette présentation du club, l'analyse de son environnement, la mise en exergue de ses objectifs jugés stratégiques dans le cadre de son développement et des actions à mettre en place pour atteindre ces derniers, le Club Saint Hilaire - Saint Jean Handball s'est doté d'un Projet Club.

Ce document n'a pas la prétention de détenir toute la vérité présente et/ou future mais si on doit retenir un intérêt de ces quelques pages, c'est celui d'exister et de se positionner comme le point de départ d'une réflexion à moyen et long terme sur le devenir du Club Saint Hilaire- Saint Jean Handball. Il doit être perçu comme le document de référence, le début du chemin, sur lequel nous devons nous baser. A chaque question que nous nous poserons, nous devrons faire l'effort de revenir sur ce Projet Club pour essayer d'en trouver la réponse et ainsi tenter de garder le cap tracé, si tel est toujours l'intérêt du club.

C'est maintenant aux dirigeants, joueurs, bénévoles, à tous ces acteurs qui font exister le club au quotidien de s'approprier ce Projet Club, de donner vie aux actions et pistes évoquées et ce dans un seul but :

LE DÉVELOPPEMENT ET LA PÉRENNITÉ DE NOTRE CLUB !

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Règlement Intérieur

1 - L'admission des joueurs et dirigeants est prononcée par le conseil d'administration, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser une adhésion.

2 - La nomination des entraîneurs est effectuée par le bureau directeur du club, après consultation du conseil d'administration.

3 - Les joueurs(ses) s'engagent à être présents(tes) aux entraînements, rencontres (sauf en cas de raisons majeures). La composition des équipes se fera à l'issue de l'entraînement par l'entraîneur concerné. Il est donc fortement conseillé d'avertir ce dernier en cas d'absence.

4 - Tout licencié perturbant la sérénité de l'équipe, voire du club, par des remarques, des critiques non constructives, ou par son comportement, pourra se voir exclu temporairement par l'entraîneur, ou définitivement après réunion du conseil d'administration.

5 - Tout licencié, sanctionné par un arbitre pour des motifs très graves, pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires et/ou pécuniaires. Après décision du conseil d'administration, le remboursement des amendes attribuées par les instances pourra être demandé au licencié concerné

6 - Une équipe déclarant forfait pourra se voir demander le règlement de l'amende, après décision du conseil d'administration.

7 - Les règles de conduite vis-à-vis du club, comme des équipes, sont à respecter notamment : - respect des horaires (entraînements, rassemblements, réunions), - respect des installations mises à notre disposition et du matériel du club, - respect du travail des équipes d'encadrement, - respect des décisions prises par les divers responsables.

8 - Lors des manifestations sportives organisées par le club, toute personne (joueurs, entraîneurs, dirigeants, spectateurs) doit avoir un comportement sportif vis-à-vis de l'équipe adverse et des arbitres.

9 - Toutes les demandes de licences devront parvenir dûment complétées (formulaire d'inscription avec certificat médical, photo, règlement de la cotisation et le présent règlement intérieur signé) au secrétariat du club, faute de quoi la licence ne sera pas établie.

10 - L'accès aux séances d'entraînement peut se faire gratuitement, dans la limite de trois fois, et ce sous la responsabilité de l'intéressé.

11 - Le financement des diverses formations (notamment arbitrage, brevets fédéraux, brevets d'Etat) sera pris en charge par le club, après décision du conseil d'administration, et devra obligatoirement être défini par un contrat club / joueur.

12 - Tout licencié a des droits mais également des devoirs envers l'association, en participant activement à la vie du club : encadrement, arbitrage, accompagnement, organisation et préparation des manifestations...

13 - Mutations : · A la charge du club pour les jeunes et pour les personnes qui ont été sollicitées pour venir jouer ; · Dans les autres cas, un chèque de caution du montant du prix de la licence, sera demandé au joueur pour la première année et restitué si celui-ci décide de rester au club la 2ème saison.

14 – Applications : Ce règlement intérieur s'applique automatiquement à toute personne qui aura pris une licence pour la saison sportive.

15 – Toute modification des termes ou application à des cas non prévus dans le cadre de ce règlement intérieur devra faire l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration du Club Sportif.

Fait à Saint Hilaire de Villefranche en double exemplaire, le ……

Nom et Prénom

Nom, Prénom et Qualité.

Le Licencié

Le représentant légal du licencié mineur